

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 13.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 13.03.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit:** Select· **Code du produit:** 100281, 100235· **Numéro d'enregistrement W-6010****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**· **Secteur d'utilisation SU1** Agriculture, sylviculture, pêche· **Catégorie du produit PC27** Produits phytopharmaceutiques· **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 13.03.2025

Nom du produit: Select

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène
cléthodime (ISO)

· **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

SPe 2 - Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).

· **2.3 Autres dangers**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Concentré d'émulsion composé des substances énumérées ci-dessous.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 13.03.2025

Nom du produit: Select

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
Numéro CE: 918-811-1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ STOT SE 3, H336	50-80%
CAS: 99129-21-2	cléthodime (ISO) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412 EUH066	25-50%
CAS: 68953-96-8	acide benzènesulfonique, dérivés monoalkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315	1-2,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:** En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

· **Après inhalation:**

Amener les sujets à l'air frais.

En cas de malaise, appeler un centre antipoison ou un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

Si l'irritation des yeux persiste : demander un avis médical/consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ne pas faire vomir.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Possibilité d'œdème pulmonaire.

Peut provoquer somnolence et vertiges.

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 13.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 13.03.2025

Nom du produit: Select

(suite de la page 3)

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Éviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.
Porter un vêtement personnel de protection.
Tenir les personnes non protégées à l'écart.

Pour les secouristes

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le produit répandu.
Pour les petites quantités : Absorber le liquide répandu avec un produit absorbant, comme par ex : sable, terre, vermiculite et les recueillir dans des récipients appropriés pour les éliminer.
Grandes quantités de produit répandu : endiguer le liquide répandu et le récupérer par pompage (utiliser une pompe antidéflagrante ou une pompe manuelle) ou l'absorber avec un matériau absorbant les liquides afin d'éviter qu'il ne pénètre dans les égouts ou les cours d'eau. Conserver dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Lisez et comprenez toutes les consignes de sécurité avant utilisation.
Porter un équipement de protection approprié.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Conserver à l'écart des oxydants forts.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 13.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 13.03.2025

Nom du produit: Select

(suite de la page 4)

Autres indications sur les conditions de stockage:

Interdire l'accès aux enfants.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage: LK 6.1 - Matières toxiques**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

En ce qui concerne l'utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez consulter les conditions d'autorisation sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une bonne ventilation du lieu de travail.

Des douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate d'une exposition potentielle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire:

Si la ventilation est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire approprié.

Demi-masque (DIN EN 140, EN 149)

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants jetables (DIN EN ISO 374-1)

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,40$ mm**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

EN ISO 16321-1:2022

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 13.03.2025

Nom du produit: Select

(suite de la page 5)

- **Protection du corps:**
- **Protection de la peau**
Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4 (EN 13688 + EN 14605:2005 + A1:2009).
En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique	Liquide
· Couleur:	Ambré
· Odeur:	Aromatique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	61 °C
· Température d'auto-inflammation	365 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 25 °C	4,05
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	≤20,5 mm ² /s
· Dynamique à 20 °C:	5,71 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,95 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 13.03.2025

Nom du produit: Select

(suite de la page 6)

· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Stable dans des conditions normales.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Exposition directe aux rayons du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Acide fort
Base fort
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	> 5,4 mg/l (rat)

99129-21-2 cléthodime (ISO)

Oral	LD50	1133 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 4167 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/ 4h	> 3,25 mg/l (rat)

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD-Methode 401)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin) (OECD-Methode 402)
Inhalatoire	LC50	> 4688 mg/m ³ (rat) (OECD-Methode 403)

68953-96-8 acide benzènesulfonique, dérivés monoalkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1000 – 1600 mg/kg (rat) (OECD-Methode 402)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 13.03.2025

Nom du produit: Select

(suite de la page 7)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Écotoxicité**

- LD50, oral, *Apis mellifera* (abeille) > 43 (µg/abeille)
- LD50, Cutané, *Apis mellifera* (abeille) > 51 (µg/abeille)
- LD50, aviaire, acute > 1640 mg/kg de poids corporel/jour ((Bobwhite quail))
- LC50, aviaire, à court terme > 851 mg/kg de poids corporel/jour ((Mallard duck))
- NOEC, aviaire, Chronique = 17 mg/kg de poids corporel/jour ((reproduction) (Bobwhite quail))

- **Toxicité aquatique:**

EC50	10,69 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
ErC50	12,48 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i> (Alge))
LC50	13,4 mg/l (truite arc-en-ciel)
NOEC	2 mg/l (<i>daphnia magna</i>) 4,5 mg/l (truite arc-en-ciel)

- **99129-21-2 cléthodime (ISO)**

EC50/ 48h	> 100 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
ErC50/ 72h	> 12 mg/l (<i>selenastrum capricornutum</i>)
ErC50/ 7d	1,27 mg/l (<i>lemna gibba</i>)
LC50/ 96h	25 mg/l (truite arc-en-ciel)
NOEC/ 21d	3,9 mg/l (truite arc-en-ciel) 49 mg/l (<i>daphnia magna</i>)

- **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène**

EC50/ 48h	3 – 10 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
ErC50/ 72h	11 mg/l (<i>pseudokirchneriella subcapitata</i>)
LC50/ 96h	2 – 5 mg/l (truite arc-en-ciel)

- **68953-96-8 acide benzènesulfonique, dérivés monoalkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium**

EC50	62 mg/l (cru)
EC50/ 96h	29 mg/l (<i>pseudokirchneriella subcapitata</i>)
LC50	31,6 mg/l (poisson)
NOEC	0,23 mg/l (poisson)
NOEC/ 21d	1,18 mg/l (<i>daphnia magna</i>)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**

- Select: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- Clethodim (ISO); (5RS)-2-[(1EZ)-1-[(2E)-3-chloroallyloxyimino]propyl]-5-[(2RS)-2-(ethylthio)propyl]-3-hydroxycyclohex-2-en-1-one (CAS Nr. 99129-21-2): Facilement biodégradable.
- Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène (N° CE: 918-811-1): Intrinsèquement biodégradable.
- DT50= 28d
- Acide benzènesulfonique, dérivés d'alkyle mono-ramifié en C11-13, sels de calcium (CAS Nr. 68953-96-8): Rapidement dégradable.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

- Select: Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow): Non applicable. Potentiel de bioaccumulation: Non établi.
- Clethodim (ISO); (5RS)-2-[(1EZ)-1-[(2E)-3-chloroallyloxyimino]propyl]-5-[(2RS)-2-(ethylthio)propyl]-3-hydroxycyclohex-2-en-1-one (CAS Nr. 99129-21-2): Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow): 4,2. Non potentiellement bioaccumulable.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 13.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 13.03.2025

Nom du produit: Select

(suite de la page 8)

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène (N° CE: 918-811-1): Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) < 4

· **Facteur de bioconcentration (FBC)**

Clethodim (ISO); (5RS)-2-[(1EZ)-1-[(2E)-3-chloroallyloxyimino]propyl]-5-[(2RS)-2-(ethylthio)propyl]-3-hydroxycyclohex-2-en-1-one (CAS Nr. 99129-21-2): BCF Poisson= 2.1

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Éliminer les emballages vides non nettoyés conformément à la réglementation locale/ nationale en vigueur. Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit.

Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide

· **ADR**

UN3082

(Jusqu'à et avec 5 kg/l emballage non réglementé pour le transport selon le ADR 2015 règlement spécial No 375)

· **IMDG, IATA**

UN3082

· **ADR**

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

((Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene)) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene))

· **ADR, IMDG, IATA**



· **Classe**

9 Matières et objets dangereux divers.

· **Étiquette**

9

· **ADR, IMDG, IATA**

III

· **Marine Pollutant:**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 13.03.2025

Nom du produit: Select

(suite de la page 9)

· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90	
· No EMS:	F-A, S-F
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(-)
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)
Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161)
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe A (auto-classification)
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.
- **VOCV (CH)**
Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV, SR 814.018): 69 %

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 13.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 13.03.2025

Nom du produit: Select

(suite de la page 10)

· Contact:

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel.: +41 (0) 62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch

· Date de la version précédente: 17.03.2017**· Numéro de la version précédente: 1.0****· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente